

Appréciation des tarifs pratiqués par les opérateurs GSM après les réductions tarifaires opérées entre le 15 décembre et le mois de janvier 2007

1- Introduction

La Ligue pour la Défense du Consommateur au Bénin poursuit inlassablement sa mission de suivi des opérateurs GSM et d'information des consommateurs pour un choix raisonné des produits et services GSM selon les objectifs visés.

Dans ce cadre, après plusieurs sommations et menaces des opérateurs GSM ont enfin procédé à des réductions tarifaires. Le présent travail se propose d'apprécier les réductions faites par opérateur sur les produits et les services proposés aux consommateurs.

2- Méthodologie

La démarche méthodologique de ce travail se veut scientifique dans la mesure où elle procède dans un premier temps à une collecte d'informations sur les coûts des services et des produits GSM auprès des différents opérateurs établis au Bénin à l'exception de Nasuba Gold cooperate qui est un opérateur virtuel.

La deuxième phase de ce travail vise principalement à faire une vérification des informations données par les opérateurs à travers des simulations diverses. Ainsi, des appels ont été émis à partir de chaque réseau en direction non seulement tous les autres réseaux mais aussi à l'international en heures pleines qu'en heures creuses.

Les appels ont été émis du 02 au 08 janvier 2007.

Le traitement des données ainsi collectées a permis non seulement d'apprécier les pourcentages de réductions pour chaque opérateur selon les destinations mais aussi de mettre en compétition les différents opérateurs sur la base des tarifs actuels.

3- Résultats

3.1- Les réductions tarifaires sur les communications GSM

- **MOOV**

Entre le 15 décembre 2006 et janvier 2007, la baisse tarifaire opérée par cet opérateur en intra réseau est de 27%, soit de 150FCFA la minute à 110FCFA. En inter réseau, les tarifs n'ont pas changés pour les communications à l'international, le coût de la minute est passé de 220 à 200FCFA, soit une réduction de 9%.

En conclusion, les réductions tarifaires de l'opérateur MOOV dans la période sus indiquées sont en moyenne de 18%.

- **Areeba**

En intra comme en inter réseau, la réduction faite par areeba est de 20% et pour les appels à l'international de 18%, soit en moyenne une réduction de 19,33%.

- **Libercom**

Cet opérateur n'a pas effectué des réductions pour des appels à l'international. Par contre, une réduction de 10% a été effectuée en intra réseau et de 17% en inter réseau, soit une moyenne de 13,5%.

- **Bell Bénin**

L'opérateur Bell Bénin n'a pas réduit ses tarifs dans la période considérée par ce travail.

3.2- Comparaison des tarifs actuels pratiqués par les opérateurs

Cette mise en compétition des différents opérateurs se justifie par le fait que les réductions constatées sont très variables d'un opérateur à un autre. Malgré la non réduction des tarifs de Bell Bénin, il demeure l'opérateur le moins cher en matière de coût pour le consommateur lorsqu'on ignore tous les autres paramètres qui sont tout de même non négligeables aussi bien en heures pleines qu'en heures creuses.

3.3- Appréciation des tarifs selon les plages horaires

Une ancienne étude avait montré que les opérateurs ignoraient dans la pratique les réductions qui devraient être faites sur les communications d'heures creuses par rapport à celle d'heures pleines. C'est ce qui justifie ce paragraphe pour apprécier les changements.

Les opérateurs MOOV et Bell Bénin ne distinguent pas les heures pleines des heures creuses dans les coûts pratiqués. Par contre, Areeba et Libercom font des réductions seulement en intra réseaux sur les communications d'heures creuses. Pour Libercom la minute passe de 90 à 70FCFA (22,22%) et Areeba de 80 à 50FCFA (37,5%).

3.4- Les paquets de temps facturés par les opérateurs

Les opérateurs Areeba et MOOV n'ont pas changé de paquet facturé dans la période de l'étude : 30 secondes pour MOOV et 20 secondes pour Areeba quelque soit les destinations.

Par contre, la tendance des paquets facturés avec Bell Bénin est ascendante. En effet, de 10 secondes en inter comme en intra réseau et 20 à l'international, ils sont respectivement passés à 15 et 30 secondes. Les paquets ont été doublés. Ce qui est vraiment dommage et défavorise le consommateur.

L'opérateur Libercom est aussi passé de 8 secondes à 10 secondes seulement en inter réseaux.

4- Conclusions

De façon générale, nous pouvons conclure qu'un effort de réduction a été fait par les différents opérateurs à cause de la volonté manifeste du gouvernement actuel. Les réductions observées varient non seulement d'un opérateur à un autre mais aussi selon les destinations appelées.